



LEGISLATURE 2016-2021

COMMUNE D'URSINS

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance du 19 juin 2019

Présidence de Monsieur Yves Tacheron, Président

36 membres assermentés : 19 présents
15 excusés
2 absents

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 15 mai 2019
3. Assermentation de nouveaux membres
4. Préavis municipal n°2/2019 concernant les comptes 2018 de l'Entente intercommunale pour l'épuration des eaux
5. Préavis municipal n°3/2019 concernant les comptes et la gestion pour l'année 2018
6. Elections diverses
7. Communications de la municipalité
8. Interventions individuelles

En préambule, le Président annonce la démission du Conseiller M. Jacques-Olivier Marrel. Cette démission résulte d'une indélicatesse de la part du Président. En effet, lors du dernier Conseil, il a omis d'évoquer la mémoire de l'épouse de M. Marrel, Mme Josiane Marrel, décédée le 20 décembre 2018. Le Président regrette cet oubli et s'en excuse. Il invite l'assemblée à observer une minute de silence en la mémoire de Mme Josiane Marrel.

Le Président invite également les membres du Conseil à avoir une pensée pour le jeune Matéo Bovay qui est toujours hospitalisé après son accident et pour ses parents Mme Christine Celerier Bovay et M. Yves-René Bovay.

Ensuite, il ouvre la séance et soumet l'ordre du jour à l'Assemblée qui l'accepte tel qu'il est présenté.

1. APPEL

La secrétaire procède à l'appel.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des personnes qui n'ont pas été appelées et qui souhaitent être assermentées.

Mme Andrée Thöni se présente.

2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2019

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2019 a été annexé à la convocation, il n'en est donc pas fait lecture. Le Municipal M. Patrick Marrel demande qu'une correction soit faite à la page 48. Concernant l'éclairage LED, la correction est : *l'intensité diminue de 50 % à partir de 20h00 jusqu'à 23h00 et l'intensité diminue jusqu'à 70 % de 23h00 à 5h00.*
Le procès-verbal est soumis au vote et est accepté à la majorité.

3. ASSERMENTATION

Le Président procède à l'assermentation de la personne citée au point 1.

4. PREAVIS MUNICIPAL N°2/2019 CONCERNANT LES COMPTES 2018 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

Mme Sandra Gonin, Boursière, commente le préavis. Une erreur s'est glissée dans le préavis : l'alimentation du fonds de réserve n'est pas de CHF 4'000.- mais de CHF 6'000.- (compte 460.380).

- compte 110.309 : gratification du surveillant (CHF 500.-), à partir de 2019, cette somme sera portée au compte 460.301.3.
- compte 460.311 : le débitmètre et la sonde ont été changés. Achat d'un bloc soufflante de dépannage. Il s'agit d'un achat collectif, avec plusieurs communes environnantes. Ce bloc a déjà servi et s'est avéré utile.

Le Président donne la parole à M. Didier Bonnard rapporteur pour la commission de gestion qui s'est réunie le 3 juin 2019 en présence de la Municipalité et de Mme Sandra Gonin, Boursière. La commission, n'ayant pas de remarque à formuler, demande au Conseil général d'accepter le préavis n°2/2019 tel que présenté.

Le Président remercie M. Didier Bonnard ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président procède au vote du préavis municipal n°2/2019 qui est accepté à la majorité (1 abstention).

5. PREAVIS MUNICIPAL N°3/2019 CONCERNANT LES COMPTES ET LA GESTION POUR L'ANNEE 2018

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

M. Jean-Yves Cruchet, Municipal, commente le préavis. L'exercice 2018 présente des revenus pour un montant de CHF 1'068'953.01 et des charges pour un montant de CHF 1'064'449.53. Il se solde par un excédent de revenus de CHF 4'503.48, après amortissements obligatoires (CHF 36'800.-) et attributions à trois fonds de réserve (CHF 100'000.-). Ces trois fonds de réserve sont : l'ancienne laiterie (CHF 20'000.-), le PGA (CHF 20'000.-) et l'Eglise (CHF 60'000.-).

- compte 110.305 : la nouvelle assurance indemnité journalière est entrée en vigueur en septembre. Un rattrapage a eu lieu sur les cotisations AANP (assurance accidents non professionnels) des employés pour l'année 2017.
- compte 110.318 : le total disponible est de CHF 45'000.-. Une subvention de l'Etat, de CHF 8'806.80 sera comptabilisée sur 2019.
- compte 180.352 : la participation au déficit des lignes a été moins importante que prévu.
- compte 210.329 : les défalcatons sur les impôts (pertes sur débiteurs comptabilisées par l'ACI) ont été importantes en 2018 (CHF 17'045.36).

- comptes 210.404, 210.405 et 210.441 : les droits de mutation sont de CHF 4'180.-. L'impôt sur les gains immobiliers est de CHF 42'340.80. Le total des impôts conjoncturels pour 2018 (droits de mutations, successions et donations, gains immobiliers) est de CHF 47'287.80 dont 50 % repart dans le calcul du décompte final de la facture sociale (soit CHF 23'643.90).
- compte 220. --- (service financier) : pour la péréquation, un solde en défaveur de la commune s'élève à CHF 55'276.-. Le montant de la facture sociale est de CHF 31'617.- et celui de la réforme policière est de CHF 4'045.-. Total : CHF 90'938.-.
- compte 320.314 : l'entretien des forêts a dépassé le budget prévu à cause de deux factures imprévues.
- compte 352.311 : achat de la cuisine pour la petite salle
- compte 354.314 : le devis pour la réparation du ponton de l'Eglise était de CHF 3'200.-. Les travaux ont coûté moins cher que prévu et la réparation des carreaux cassés est reportée au projet de rénovation en cours d'élaboration.
- compte 354.380 : alimentation du fonds de réserve pour la rénovation du toit de l'Eglise.
- compte 356.314 : total de CHF 48'245.- pour les différents chantiers dans l'ancienne laiterie. Dans l'appartement du 1^{er}, la salle de bains a été rénovée pour un montant de CHF 7'625.35. La ventilation a dû être changée (CHF 2'666.50). Le montant des travaux de rénovation de l'appartement du rez est de CHF 21'698.10. La mise en conformité de la salle de bains pour les personnes à mobilité réduite s'élève à CHF 14'409.75.
- compte 430.314.1 : nouveau compte pour distinguer les travaux sur les routes et ceux concernant l'éclairage public.
- compte 441.311 : achat d'une table à la place de jeux
- compte 450.318 : forte augmentation du volume des déchets valorisables, surtout des déchets verts.
- comptes 510.352 et 520.352 : le décompte final pour le primaire est de CHF 5'230.75 en notre faveur et le décompte pour le secondaire est de CHF 3'845.25 en notre défaveur.
- compte 720.351.1 : l'estimation du décompte final 2018 de la facture sociale se monte à environ CHF 16'000.- de surcoût. Le fonds de réserve sera utilisé à cet effet.
- compte 720.352.1 : augmentation du nombre d'enfants placés dans le réseau d'accueil de jour.
- compte 810.312 : suite à la résolution de la fuite d'eau, la quantité achetée est en baisse.

Le Président donne la parole à M. Didier Bonnard rapporteur pour la commission de gestion qui s'est réunie le 3 juin 2019 en présence de la Municipalité et de Mme Sandra Gonin, Boursière. La commission, n'ayant pas de remarque à formuler, demande au Conseil général d'accepter le préavis n°3/2019 tel que présenté.

Le Président remercie M. Didier Bonnard ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Mme Sandra Gonin intervient car la commission de gestion lui a demandé des informations sur l'inventaire des titres : fin 2018, ces titres avaient une valeur de CHF 330'400.-.

M. Cédric Wiederkehr demande des précisions sur les gens qui ne paient pas leurs impôts.

Mme Sandra Gonin explique c'est l'ACI (Administration cantonale des impôts) qui gère ce genre de problèmes. La procédure va jusqu'à l'acte de défaut de biens. Par contre, le secret de fonction lui interdit de donner plus d'informations sur les personnes concernées. En cas de non paiement des taxes communales, c'est la commune qui s'occupe elle-même des procédures.

Mme Sylvette Gavillet demande si ce montant va être transféré dans le compte « débiteurs douteux ».

M. Henri Wiser, Syndic, répond oui et le montant de ce compte est déjà conséquent.

Le Président procède au vote du préavis municipal n°3/2019 qui est accepté à la majorité (1 abstention).

6. ELECTIONS DIVERSES

M. Yves Tacheron, Président, invite l'assemblée aux élections annuelles.
Il se représente pour la fonction de Président du Conseil Général.
M. Jean-Philippe Burdet, Vice-président, procède à l'élection.

Election à la Présidence

Bulletins délivrés : 20
Bulletins rentrés : 20
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 2
Voix éparses : 3
Est élu M. Yves Tacheron par 15 voix.

M. Jean-Philippe Burdet cède sa place à M. Yves Tacheron, Président, pour procéder à la suite des élections.
M. Jean-Philippe Burdet se représente pour la fonction de Vice-président.

Election à la Vice-présidence

Bulletins délivrés : 20
Bulletins rentrés : 20
Bulletins blancs : 2
Bulletins nuls : 1

Est élu M. Jean-Philippe Burdet par 17 voix.
L'assemblée applaudit le Président et le Vice-président.

Scrutateurs

Le Président propose qu'il y ait rocade. Les scrutateurs suppléants deviendront scrutateurs et vice versa.

Sont élus à la majorité :

Scrutatrices : Mme Madeleine Bovay Guédé
Mme Véronique Tacheron Wiser

Scrutateurs suppléants : M. Timothée Gerber
Mme Yolanda Zacchia

Commissions

M. Jean-Paul Burdet est nommé à la Commission de gestion (en remplacement de M. Jacques-Olivier Marrel).

Mme Syvette Gavillet est nommée à la Commission de recours (en remplacement de M. Jacques Thöni) et Mme Laure Desmeules Wiederkehr est nommée suppléante à cette même commission (en remplacement de Mme Sylvette Gavillet).

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Henri Wiser, Syndic, nous informe que la Municipalité a étudié le rapport de la Commission technique (composée de M. Pascal Charotton et de M. Yves Tacheron) pour la rénovation de la Grande salle. Il rappelle que M. Julien Favre avait repris ce dossier en 2017

et avait fait un inventaire des travaux à réaliser ainsi qu'un devis général. La Commission technique a tenu compte des besoins des utilisateurs de la Grande salle (la Jeunesse d'Ursins, le chœur mixte « La Coccinelle », l'Amicale des pompiers, le théâtre Badaboum, les Paysannes vaudoises et les Potes au feu). La Commission a également consulté Mme Josiane Burdet et M. Pierre-André Burdet. Les conclusions principales sont : amélioration du confort d'utilisation et augmentation de l'attractivité des locaux pour la location. La Commission recommande de ne pas chercher l'obtention de subventions et de ne pas se lancer dans la construction d'un abri PC. La pose de panneaux solaires a été écartée car jugée non rentable. Cet avis rejoint celui de l'entreprise Diagnotherm qui avait étudié le bâtiment. La Commission propose de :

- procéder à la réfection du toit (tuiles vétustes)
- évaluer l'état de la charpente
- isoler le toit
- procéder à la réfection des façades (pose d'un nouveau toilage)
- supprimer un escalier menant à la galerie
- moderniser la scène
- doubler les murs (éventuellement avec un revêtement en bois)
- améliorer le chauffage (surtout au niveau du bruit)
- poser un fil de cuivre autour du bâtiment pour empêcher les remontées d'humidité
- poser un nouveau carrelage au sous-sol
- moderniser la cuisine (pose d'une hotte aspirante, faire une chaîne de lavage, installer une chambre froide)
- installer un monte-plat
- installer un frigo dans la buvette
- revoir la distribution électrique et poser un nouveau tableau
- refaire une régie derrière la scène
- poser un écran

Ces travaux s'inscrivent dans un premier projet (projet « light »)

La Commission technique propose dans le cadre d'un projet plus ambitieux de :

- déplacer l'accueil et de l'installer côté sud. Ceci améliorerait la sécurité des utilisateurs et permettrait de mieux utiliser le terrain côté sud. Une terrasse pourrait être construite.

La Municipalité va contacter 3 ou 4 architectes. Lorsque l'architecte retenu aura remis son projet à la Municipalité, celle-ci le présentera au Conseil.

M. Henri Wiser remercie la Commission technique pour son travail.

M. Didier Bonnard intervient sur l'installation des panneaux solaires. Selon lui, un réseau de consommateurs peut être constitué. Il serait dommage de ne pas installer des panneaux sur le plus grand toit de la commune.

M. Henri Wiser répond que, selon des spécialistes, un regroupement de producteurs n'est intéressant que lorsque les longueurs de câbles ne sont pas trop importantes. Par contre, une négociation avec Romande énergie sur le prix du kilowattheure est envisageable.

M. Patrick Marrel ajoute qu'une communauté doit être faite entre voisins car la Romande énergie refuse que l'on utilise son réseau pour s'échanger l'énergie.

M. Didier Bonnard estime que la Commune doit être exemplaire dans ce domaine et ne pas forcément réfléchir en termes de rentabilité. Il rend aussi attentif la Municipalité que la législation et les techniques liées aux panneaux solaires évoluent très vite.

M. Henri Wiser répond que le Conseil doit être conscient que ce genre d'installation coûte et n'est pas forcément rentable.

M. Cédric Wiederkehr ajoute que de toute façon la Grande salle n'est pas rentable et que le projet de rénovation doit intégrer la pose de panneaux solaires.

Plusieurs membres du Conseil interviennent sur ce sujet et Mme Solange Masson Michel propose que l'on considère : *L'installation de panneaux sur la toiture de la Grande salle dans le cadre du projet de rénovation* comme un postulat.

Mme Solange Masson Michel demande quel est le taux de location de la Grande salle.

M. Yves Tacheron répond que la Grande salle est louée 20 à 30 fois par année.

M. Patrick Marrel, Municipal, nous informe que la Municipalité s'est penchée sur le problème des transports publics qui sont inexistantes le week-end. La Municipalité, accompagnée du Syndic de Valeyres-sous-Ursins, a rencontré l'entreprise Travys. Une extension de la ligne 604 a été envisagée. Depuis la Maison blanche, les bus Travys iraient à Valeyres-sous-Ursins et, ensuite, à Ursins. Ils regagneraient la Maison blanche en passant par Pomy. Ces courses pourraient intervenir en soirée. La Municipalité doit encore prendre contact avec le Service de la mobilité à Yverdon-les-Bains et la commune de Pomy. Pour les bus Car postal, en semaine, la Municipalité a demandé d'adapter l'horaire du bus qui passe à 7h32 à Ursins. Ce bus devrait partir 5 minutes avant pour faciliter la correspondance pour les jeunes du village qui vont au CPNV. D'une façon général, les demandes de la Municipalité ont été entendues puisque 6 courses (aller-retour) le samedi, le dimanche et les jours fériés ont été mises en consultation pour le nouvel horaire.

M. Grégory Bréchon, Municipal, nous informe qu'une entreprise a été mandatée pour réparer les fissures sur les routes et les chemins du village.

M. Rémy Tacheron demande si les particuliers peuvent profiter de la présence de cette entreprise pour effectuer des travaux chez eux.

M. Grégory Bréchon répond oui et il se tient à disposition pour transmettre les demandes à l'entreprise.

Mme Aude Bonnard demande si des travaux sont prévus Route de Nonfoux.

M. Grégory Bréchon répond que la Route de Nonfoux va être réparée jusqu'à la propriété de M. Charly Bovay.

Mme Madeleine Bovay Guédé demande quand vont débiter les travaux d'électricité dans d'Eglise.

Mme Isabelle Gachet, Municipale, répond que l'entreprise a repoussé le délai.

M. Jean- Yves Cruchet, Municipal, nous informe que les enfants iront au Collège des rives à partir de la prochaine rentrée scolaire. Suite à un arrêt du tribunal fédéral sur la gratuité des activités scolaires, l'Entente scolaire a évalué le coût de ce changement. Le montant s'élève à CHF 500'000.-. Dorénavant, les parents ne participeront plus financièrement et les activités (camps de ski, activités sportives, théâtre, etc.) seront à la charge des communes.

8. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

Mme Aude Bonnard remercie la Municipalité pour la journée en Forêt.

M. Rémy Tacheron demande que l'on achète un 6^e bain-marie pour la cuisine de la Grande salle.

M. William Klay demande si les chemins dans la forêt vont être réparés. Ces chemins sont avant tout abîmés par les machines qui viennent chercher le bois. Les entreprises pourraient intervenir financièrement dans les coûts de réparation des chemins.

M. Patrick Marrel répond que le triage forestier s'occupe de ce problème et a donné un mandat pour l'étude de la réfection des chemins. L'Etat pourrait octroyer des subsides. Par contre, les entreprises de transports ne vont certainement pas participer au financement.

M. Alexandre Chenaux remercie la Municipalité pour les travaux de drainage au Chemin des Sources.

Le Président lève la séance à 21h50.

Le Président

La Secrétaire

Y. Tacheron

S. Masson Michel